

## Rapport de la Commission Financière

### Assemblée des délégués de l'ACoPoL 2023 – Approbation du budget

La CF de l'ACoPoL a examiné le budget de résultat 2022 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable (MCH2) ainsi qu'avec les directives du Service des communes (SCom). Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2023 par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021.

Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires 2021 nous a aidé à contrôler la plausibilité de certains postes du budget. Ce travail préparatoire a été suivi d'un entretien très ouvert avec le chef de service de l'ACoPoL, M. Jan qui a répondu à toutes nos questions. Un échange de points de vue franc et constructif nous a permis de nous faire une bonne idée de la direction dans laquelle va travailler nos policiers communaux dans les mois et années à venir.

Globalement le budget 2023, peut être qualifié de conforme, tant du côté des recettes que des dépenses. Le budget présente un excédent de dépenses de CHF 1'498'940.- en augmentation de CHF 170'580.- par rapport à celui de 2022. Cette différence est principalement due à l'engagement de deux nouveaux agents et à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du journal de poste.

Ce budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'Assemblée des délégués.

La CF demande au Comité de direction et au Chef de service d'avoir une attention particulière dans les 5 ans à venir pour limiter la forte augmentation du budget de l'ACoPoL.

### Assemblée des délégués de l'ACoPoL 2023 – Approbation des investissements

La CF préavise favorablement l'investissement de CHF 75'000.- pour le remplacement du fourgon pour un coût annuel de CHF 9'000.-.

Villars-sur-Glâne, le 15.12.2022



M. Andina

M. Chenaux

